



London 1836 - Private Banking

COMMUNIQUE DE PRESSE

FIP - FCPI

Legal & General (France) lance son offre ISF 2014

avec deux solutions complémentaires d'investissement dans des entreprises de l'économie réelle, innovantes et résilientes.

Paris, le 14 avril 2014 : Legal & General (France) a sélectionné deux produits d'épargne, FIP et FCPI qui permettent d'alléger son ISF. Le FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) est destiné à contribuer au développement d'entreprises régionales (PME et PMI) notamment dans le secteur de l'hôtellerie, tandis que le FCPI a vocation à favoriser le renforcement des fonds propres des PME françaises et européennes qualifiées d'innovantes. Avec les FIP et FCPI, l'épargnant a la possibilité de soutenir l'économie française et européenne. Il réduit son impôt sur la fortune jusqu'à 50 % de l'investissement effectué, en contrepartie d'un risque élevé de perte en capital et d'une immobilisation de plus de 5 ans des sommes investies.

- **Le FIP Patrimoine & Hôtels n°4¹** pour participer au développement des PME issues notamment du secteur hôtelier, développé et géré par la société de gestion Extend AM,
- **Le FCPI Idinvest Patrimoine 4²** pour participer au développement des PME européennes innovantes, géré par la société de gestion Idinvest Patners, leader français du financement des PME françaises et européennes.

Fidèle à la politique tarifaire du groupe Legal & General, ces deux fonds sont accessibles **sans frais d'entrée**.

FIP Patrimoine & Hôtel N°4

Le FIP Patrimoine & Hôtel N°4 résulte d'une conviction d'investissement dans l'un des secteurs des plus dynamiques et résilients de l'économie : **l'hôtellerie**. Ce FIP **est investi à hauteur de 100 % dans des PME non cotées notamment issues de l'hôtellerie**, identifiées par l'équipe de gestion comme **disposant de fonds de commerce de première qualité, avec un objectif de cession à partir de la 6^e année**.

Ces PME détiennent des hôtels (fonds de commerce hôteliers avec ou sans les murs) qu'elles exploitent : location de chambres, développement commercial, travaux de rénovation, passage sous enseigne. **Il s'agit d'hôtels indépendants ou déjà sous enseigne avec réalisation de travaux de rafraîchissement, de mise aux normes ou de passage en catégorie supérieure par exemple.**

La durée minimale d'investissement est de 6,5 ans prorogable deux fois une année, sur décision de la société de gestion, soit 8,5 ans au total.

L'investissement dans le FIP Patrimoine & Hôtel N°4 permet une réduction de de l'impôt ISF égale à 50 % de l'investissement ainsi que de l'Impôt sur le Revenu 2014 en contrepartie d'une durée de blocage de 6,5 années minimum.

FCPI Idivest Patrimoine N°4

La stratégie d'investissement du FCPI Idivest Patrimoine n°4 vise à sélectionner **des sociétés européennes innovantes à différents stades de leur développement, intervenant essentiellement dans des secteurs technologiques à forte valeur ajoutée : information, télécommunications, électronique, santé et environnement.**

L'investissement dans le FCPI Idivest Patrimoine n°4 **permet une réduction de de l'impôt sur la Fortune égale à 45 % de l'investissement en contrepartie d'une durée de blocage de 7 années**, prorogeable de deux périodes successives de un an chacune sur décision de la Société de Gestion.

Depuis sa création, Idivest Partners a investi plus d'un milliard d'euros à travers une cinquantaine de fonds. Véritable partenaire financier, Idivest a soutenu de beaux succès entrepreneuriaux parmi lesquels Meetic, Viadeo, Sarenza, Criteo, Deezer, Dailymotion, Kiala, Adocia, Novagali, Celectis, ConcoursMania, Leetchi.com, Webedia, Pretty Simple, Sensee ... et tout dernièrement la société française d'e-reputation, Synthesio.

Contact Presse -ACTIFIN

Marie-Caroline Cardi : 01 56 88 11 13 - mcardi@actifin.fr

Aurélié Charles : 01 56 88 11 21 – acharles@actifin.fr

¹ L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les sommes investies sont bloquées pendant une durée de 6,5 ans, prorogeable de 2 fois un an sur décision de la société de gestion, soit une durée de 8,5 ans maximum. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

L'investisseur doit prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque et de rendement » du DICI. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

² L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les sommes investies sont bloquées pendant une durée de sept (7) ans (pouvant être portée à neuf (9) années sur décision de prorogation par la Société de Gestion), sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Le FCPI, catégorie de fonds commun de placement à risque, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

L'investisseur doit prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que l'investisseur bénéficie automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

A propos de Legal & General en France :

Les sociétés de Legal & General en France sont des filiales de Legal & General, l'un des premiers groupes financiers européens, coté à la bourse de Londres, figurant au FTSE 100 et gérant, au 31 décembre 2013, plus de 540 milliards d'euros d'actifs dans le monde. Implanté notamment en France, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas, le Groupe occupe une part de marché supérieure à 10 % en Grande-Bretagne.

Depuis 1934, Legal & General consacre en France son activité de Banque Privée et de Compagnie d'Assurance Vie à la gestion de l'épargne des particuliers les plus exigeants. La satisfaction de la clientèle s'appuie sur un réseau de Conseillers Patrimoniaux salariés couvrant la France entière, sur une expertise patrimoniale approfondie et sur une gamme étendue de solutions financières.

www.lgfrance.com

Legal & General (France)

58 rue de la Victoire - 75440 Paris Cedex 09

SA au capital de 15 144 874 €

RCS Paris 338 746 464

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris

Legal & General Bank (France)

SA au capital de 8 460 651 €

RCS Paris 341 911 576

Etablissement de Crédit n°14.120

EXTEND AM

79, rue La Boétie 75008 Paris

Société de gestion de portefeuille - Numéro d'agrément GP-13000002 en date du 02/01/2013

S.A. au capital de 1 800 000 € RCS Paris B 789 931 318

Idivest Partners

117, Avenue des Champs Elysées - 75008 - Paris

+33 (0) 1 58 18 56 56

RCS Paris: 414 735 175

Société de Gestion agréée par l'AMF sous le n° GP 97-123

www.idinvest.com

